



/ Buvettes temporaires

Publication des arrêtés en date du 13 octobre 2023

- Arrêté n°450 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, Espace Cristal, le 15/10/2023.
- Arrêté n°452 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, espace Cristal, le 20/01/2024.
- Arrêté n°453 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, salle Brassens, les 11 et 12/11/2023.
- Arrêté n°461 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons parc Léo Lagrange le 12/10/2023.
- Arrêté n°462 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons parc Léo Lagrange, les 14 et 15/10/2023.
- Arrêté n°463 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, parc Léo Lagrange les 28/10 et 29/10/2023.
- Arrêté n°464 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons boulodrome Jean Sapet, les 18/11 et 19/11/2023.
- Arrêté n°465 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, boulodrome Jean Sapet, les 20/11 et 21/11/2023.
- Arrêté n°466 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, stade Coullaud, le 22/10/2023.
- Arrêté n°467 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons stade Coullaud, le 05/11/2023.
- Arrêté n°468 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, espace Cristal, le 28/10/2023.
- Arrêté n°469 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, Espace Cristal, le 17/11/2023.

Publié le : 19/10/2023.

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ BESSEAS Guy
président comité FNACA

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à (2) Espace Cristal

à l'occasion de (3) repas dansant

du 15 octobre 2023

à 12 heures

au 19 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 4 octobre 2023

Signature

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 450

Je soussignée Geneviève GIRARD maire de Portes-lès-Valence,

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. BESSEA, représentant la FNACA

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à d' Espace Cristal

à l'occasion de repas dansant

du 15/10/2023

au 15/10/2023

à 12 heures 00

à 19 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 04/10/2023

Le Maire,



Geneviève Girard

(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif

Publié le : 19-10-2023

DEMANDE D'AUTORISATION

DE LA VERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire

Je soussigné(e) M. M. SAZMANN BONNARD, conc. flère
projet formation

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à la Salle Cristal

à l'occasion de LOTO UGSP

du Samedi 20 janvier 2024 à 12H heures
du Dimanche 21 janvier 2024 à 04H heures

Veuillez agréer Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 4-10-23

Signature

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 452

Je soussignée Geneviève GIRARD, maire de Portes-lès-Valence.

✓ la demande ci-dessus ;

✓ les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête

M. M. SALZMANN - BONNARD, représentant

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à la salle Cristal

à l'occasion de Loto UGSP

du 20/01/2024 à 12 heures 00

du 21/01/2024 à 04 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 04/10/2023

Le Maire.



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) En ligner le motif

Publié le : 19.10.2023

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾

FRANCOIS Sarah Secrétaire du Twirling Club P.L.V.
654 Allée Charles de Gaulle 26800 Portes les Valence

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à ⁽²⁾ Salle Georges Brassens

à l'occasion de ⁽³⁾ la Bourse aux Jouets du Twirling Club P.L.V.

du 11/11/2023 à 8 heures
au 12/11/2023 à 18 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Portes les Valence le 04.10.2023.

Signature



ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 453

Je soussignée Geneviève GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus :

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. me FRANCOIS représentant le Twirling Club

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^o catégorie

à la salle G. Brassens

à l'occasion de la bourse aux jouets

du 11 Novembre 2023 à 08 heures 00

au 12 Novembre 2023 à 18 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 05/10/2023

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif

DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,
Je soussigné (e)⁽¹⁾
La Pétanque Cheminote Portoise
Eric SUROWIEC
Résidence du Centre Bât. BBis
82 Rue Jean Jaurès
26800-PORTES-LES-VALENCE
07.78.42.06.02 - ericsuro3009@gmail.com
ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie à (2) Parc Léo Lagrange à l'occasion de (3) Concours Sociétaire Octobre Rose du 12 octobre 2023 à 13 heures 30 au 19 octobre 2023 à 20 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.
Le 9 octobre 2023
Signature

ARRETE DU MAIRE N° de l'arrêté : 461

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;
Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :
M. SUROWIEC Eric représentant la Pétanque Cheminote est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie à u Parc Léo Lagrange à l'occasion de u concours Octobre Rose du 12/10/2023 à 13 heures 30 au 12/10/2023 à 20 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 10/10/2023

Le Maire

(1) Nom, prénom, profession, adresse
(2) Indiquer l'emplacement
(3) Indiquer le motif

MUNICIPALE 141 Allée Delaune 26800 PORTES LES VALENCE

Publié le: 19_10_2023

46

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾

La Pétanque Cheminote Portoise
Eric SUROWIEC
Résidence du Centre Bât. BBis
82 Rue Jean Jaurès
26800 PORTES LES VALENCE
07.78.42.06.02 - ericsuro3009@gmail.com

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à ⁽²⁾ Parc Léo Lagrange

à l'occasion de ⁽³⁾ Concours Triplette Vétérans

du 14 Octobre 2023 à 13^h heures 30

au 15 Octobre 2023 à 1 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 9 Octobre 2023

Signature

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté: 462

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. SUROWIEC ERIC, représentant le club de Pétanque

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à Parc Léo Lagrange

à l'occasion de concours

du 14/10/2023 à 13 heures 30

au 15/10/2023 à 1 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 10/10/2023

Le Maire,

(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾

La Pétanque Cheminote Portoise
Eric SUROWIEC
Résidence du Centre Bât. BBis
82 Rue Jean Jaurès
26800 PORTES LES VALENCE
07.78.42.06.02 - ericsuro3009@gmail.com

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à (2) Parc Léo Lagrange

à l'occasion de (3) Concours Triplette Mixte

du 28 Octobre 2023 à 13 heures 00

au 29 Octobre 2023 à 1 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 19 Octobre 2023

Signature

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 463

Je soussignée G GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. SUROWIEC Eric représentant le club de pétanque cheminote

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à Parc Léo Lagrange

à l'occasion de concours

du 28/10/2023 à 13 heures 00

au 29/10/2023 à 1 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 10/10/2023

Le Maire,

(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

La Pétanque Cheminote Portolac

Eric SUROWIEC

Je soussigné (e)⁽¹⁾

Résidence du Centre Bât. BBis

82 Rue Jean Jaurès

26800 PORTES LES VALENCE

07.78.42.06.02 - ericsuro3009@gmail.com

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à (2) Bouleodrome Jean Sapet

à l'occasion de (3) Concours Tête à Tête

du 18 Novembre 2023 à 13 heures 00

au 19 Novembre 2023 à 1 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 30 Octobre 2023

Signature

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 464

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. SUROWIEC ERIC, représentant le club de pétanque

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à u. Bouleodrome Jean Sapet

à l'occasion de concours

du 18/11/2023 à 13 heures 00

au 19/11/2023 à 1 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 10/10/2023

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif

Publié le : 19.10.2023

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,
Je soussigné (e)⁽¹⁾.....
.....
.....
.....

La Pétanque Cheminote Portoise
Eric SUROWIEC
Résidence du Centre Bât. BBis
82 Rue Jean Jaurès
26800 PORTES LES VALENCE
07.78.42.06.02 - ericsuro3009@gmail.com

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie à (2)..... Bouleodrome Jean Sapet à l'occasion de (3)..... Concours Doublette du 20 Novembre 2023 à 13 heures 00 au 21 Novembre 2023 à 1 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 19 Octobre 2023

Signature



ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 465

Je soussignée..... G GIRARD..... maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. SUROWIEC ERIC, représentant le club de pétanque

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à u Bouleodrome Jean Sapet

à l'occasion de Concours Doublette

du 20/11/23 à 13 heures 00

au 21/11/23 à 1 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 10/10/2023

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif

Publié le : 19.10.2023

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ M. MERLAND Gérard demeurant Grue Jean Effel à Portes-lès-Valence, dirigeant du club de Rugby Véore XV

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à Stade Coulland Portes-lès-Valence

à l'occasion de rencontre sportive

du 22/10/23

à 12 heures

au 22/10/23

à 20 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 07/10/23

Signature

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 466

Je soussignée Geneviève GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus :

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. MERLAND représentant le club de rugby US VEORE est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3° catégorie

à Stade Coulland

à l'occasion de la rencontre sportive

du 22 octobre 2023 à 12 heures 00

au 22 octobre 2023 à 20 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 10/10/2023

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif

Publié le : 19-10-2023

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ M. MERLAND Gérard demeurant 6 rue Jean Effel à Portes-
lès-Valence, dirigeant du club de Rugby Véore XV

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à⁽²⁾ Stade Coullaud Portes-lès-Valence

à l'occasion de⁽³⁾ rencontre sportive

du 05/11/23

à 12 heures

au 05/11/23

à 20 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 07/10/23

Signature

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 467

Je soussignée Geneviève GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus :

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. MERLAND représentant le club de rugby US VEORE

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3° catégorie

à u stade Coullaud

à l'occasion de la rencontre sportive

du 05 Novembre à 12 heures 00

au 05 Novembre à 20 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 10/10/2023

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif

Publié le : 19.10.2023

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ M. MERLAND Girard demeurant 6 rue Jean Effel
26800 PORTES-LES-VALENCE, dirigeant du club de Rugby US VEORE XV
ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons
de 3ème catégorie à⁽²⁾ la salle CRISTAL de PORTES-LES-VALENCE
à l'occasion de⁽³⁾ la retransmission de la finale de la coupe du monde de Rugby
du Surgrand Ecran. 28/10/23 à 19 heures
au 28/10/23 à 24 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 10/10/23

Signature

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 468

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus :

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique :

Arrête :

M. MERLAND représentant le club de rugby US VEORE
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^e catégorie
à la salle Cristal
à l'occasion de la transmission de la finale coupe du monde s/Écran
du 28/10/2023 à 19 heures 00
au 28/10/2023 à 24 heures 00
à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la
tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 10/10/2023

Le Maire,

(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ M. MERLAND Girard demeurant 6 rue Jean Effel
26800 PORTES-LES-VALENCE, dirigeant du club de Rugby US VÈORE XV
ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à⁽²⁾ la salle CRISTAL de PORTES-LES-VALENCE

à l'occasion de⁽³⁾ son loto annuel

du 17/11/23 à 18 heures 30
au 17/11/23 à 23 heures 30

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 10/10/23

Signature

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 469

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence,

Vu la demande ci-dessus :

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique :

Arrête :

Mr Merland représentant le club de rugby US VÈORE
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3° catégorie

à la salle Cristal

à l'occasion du loto

du 17 Novembre à 18 heures 30

au 17 Novembre à 23 heures 30

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 10/10/2023.

Le Maire,

(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif